



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

Concours : CAPLP Interne

Section : GÉNIE CIVIL

Option : CONSTRUCTION ET ÉCONOMIE

Session 2022

Rapport de jury présenté par :

M. POUPON Fabrice, président du jury

SOMMAIRE

A) STATISTIQUES GENERALES.....	3
B) ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE	3
C) ÉPREUVE D'ADMISSION	5

A) STATISTIQUES GÉNÉRALES

Nombre de postes ouverts au concours :	8
Nombre de candidats inscrits :	23
Nombre de candidats à l'épreuve d'admissibilité :	8
Nombre de candidats admissibles	6
Nombre de candidats admis :	3

Épreuves d'admissibilité :

Nombre de points obtenus par le premier candidat à l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), coef 1 :	12 pts / 20
Nombre total de points obtenus par le premier candidat admis :	34,8 pts / 60
Nombre total de points obtenus par le dernier candidat admis :	27,4 pts / 60

B) ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVE DE RAEP

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

Coefficient 1

Cette épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) se traduit par la production d'un dossier répondant à des critères de contenu et de mise en forme précis, définis dans le règlement du concours.

Ce dossier de RAEP doit comporter deux parties :

- deux pages maximum dans lesquelles le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.
- six pages maximum dans lesquelles le candidat développe une activité pédagogique en relation avec la spécialité du concours qui lui paraît significative au regard de l'analyse, de la situation d'apprentissage, de la construction pédagogique et des productions ainsi que du public destinataire. Le candidat se doit de commenter les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués au regard du contexte, de la réglementation et des conditions d'exercice.

Le jury tient tout d'abord à préciser que dans la très grande majorité des cas, les candidats respectent les indications de forme et de contenu données dans le règlement de cette épreuve. C'est un incontournable auquel aucun candidat ne doit se soustraire.

Le jury a constaté que cette première partie correspondait très souvent aux attendus. Globalement les descriptions des parcours professionnels sont structurées et concises. Les responsabilités des candidats durant les différentes étapes de leur parcours professionnel sont énoncées, le cheminement pour devenir enseignant est plus clair. Des éléments précis sur leurs motivations à exercer ce métier d'enseignant seraient appréciés. Cela contribuerait à mieux appréhender leur profil professionnel et mieux comprendre la démarche qui les a conduits à cette candidature.

Dans la seconde partie, le jury a constaté que l'ensemble des candidats appuient leurs développements pédagogiques sur des situations professionnelles extraites de projets de constructions adaptés aux formations ciblées. Cette démarche est un incontournable de la pédagogie inductive appliquée en formation professionnelle.

Cependant, au-delà de l'attestation officielle des éléments fournis, il n'est pas toujours aisé, pour le jury, d'être assuré de l'authenticité de la séquence présentée et de la réalité de sa mise en œuvre en classe, d'autant plus que les contenus d'enseignement proposés sont bien souvent généralistes et facilement transposables à d'autres dossiers techniques. Le choix, pour la séquence ou la séance, d'un thème d'étude en phase avec les enjeux actuels du bâtiment permettrait aux candidats de mettre en avant l'actualité de leurs connaissances scientifiques, techniques et professionnelles.

Le jury invite aussi les candidats à positionner explicitement l'acte pédagogique développé dans une progression pédagogique construite pour un semestre, ou une année scolaire. La mise à disposition, en annexe, de fiches de préparation pédagogique telles que par exemple, un extrait de progression semestrielle, une fiche de séquence, une fiche de déroulement de séances, un extrait de support de cours... permettrait aux candidats d'étayer le développement pédagogique présenté en partie 2 de ce dossier de RAEP. De même, un exemple d'évaluation accompagné des critères et indicateurs de performance compléterait la démarche présentée. Ces éléments peuvent donc faire l'objet d'un questionnement lors de l'entretien oral de l'épreuve d'admission.

Le jury déplore l'absence quasi systématique de la phase d'analyse réflexive qui doit être conduite après tout déroulement pédagogique auprès d'une classe. Cette partie est explicitement mentionnée dans le règlement de l'épreuve, le jury la prend en compte dans son évaluation. Enfin, le jury souhaite rappeler aux candidats que les compétences d'un enseignant comprennent obligatoirement la maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe et la qualité de l'expression écrite.

En conclusion, le jury souhaiterait que les candidats montrent davantage d'innovation dans leurs actes d'ingénierie pédagogique en proposant par exemple l'utilisation d'outils numériques couramment disponibles dans les classes et en quittant la traditionnelle « leçon » en face à face à la classe. Les techniques d'animation innovantes telles que le travail en mode projet, l'organisation en binômes, en îlots, la variété des supports, la co-animation, le travail en équipe pédagogique...devraient se rencontrer plus souvent dans les propositions présentées.

C) ÉPREUVE D'ADMISSION : PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

Durée totale de l'épreuve : 6 heures, coefficient 2

L'épreuve est divisée en 3 parties :

- **partie 1 : Travaux pratiques** : 4 heures,
- **partie 2 : Préparation de l'exposé** : 1 heure,
- **partie 3 : Exposé du candidat** de 30 min. maximum, suivi d'un
Entretien avec le jury de 30 min. maximum.

50 % de la note est attribué à la **partie 1** et **50 %** de la note est attribué à la **partie 3**.

La partie orale de cette épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude des candidats à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise des savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné de baccalauréat professionnel de technicien d'études du bâtiment (Bac. Pro TEB). Cet oral prend appui sur des investigations et des analyses effectuées par le candidat sur un projet technique définissant tout ou partie d'une construction de bâtiment : partie 1 de l'épreuve. Celle-ci se déroule en salle projet. Chaque candidat tire au sort, parmi 3, une étude composée d'un dossier écrit et de ressources numériques. Les candidats disposent d'un environnement numérique comprenant des logiciels généralistes (Pack Office, Open Office, Acrobat, Mindview...) et des logiciels spécifiques à la profession (AutoCad, Revit, Archicad, Gimp, BIMvision, Sketch-up, Cypé-project, Gantt-project, Twinmotion...). Les productions numériques peuvent être imprimées et sauvegardées sur un support fourni et ainsi pourront être exploitées pendant la 2^e et la 3^e partie de cette épreuve. Les candidats disposent aussi, aux formats papier et numérique, des référentiels des deux options du bac professionnel de Technicien d'études du bâtiment (TEB), de trames de fiches de séquences et de séances de déroulement pédagogiques et pour la prochaine session d'une proposition de trame de présentation de leur exposé oral au format.pptx.

En début de partie 1, le jury veille à ce que les candidats s'approprient les documents et le poste de travail avant de débiter leur composition. Le jury conseille aux candidats de lire posément le sujet, de s'établir une méthode de travail, de choisir les logiciels les plus adaptés aux problèmes posés et de réfléchir à la préparation du développement pédagogique qui va suivre. Les membres du jury s'enquêtent régulièrement de l'avancement des investigations menées par les candidats et évaluent leurs aptitudes à traiter l'étude du sujet. Les compétences à utiliser les logiciels courants et les logiciels de la spécialité des études des constructions sont aussi évaluées.

Lors de la partie 2, les candidats préparent ou finalisent leur intervention devant le jury. Ils disposent pour cela, en salle de préparation, de la même configuration informatique qu'en salle projet. L'exploitation pédagogique demandée est à destination d'une classe préparant le baccalauréat professionnel TEB. Le jury conseille ici aux candidats d'établir la structure de leur séquence et les éléments pédagogiques incontournables d'une séance (compétence visée, contexte professionnel, objectif, données, demandes et exigences...) en utilisant par exemple les trames numériques et papier fournies.

La partie 3, exposé du candidat puis entretien avec le jury, se déroule dans le même espace ; c'est le jury qui rejoint les candidats dans les salles de préparation. Au cours de leur présentation orale, après un temps de rappel du thème support de leurs investigations, les candidats explicitent leur méthode de travail et leur démarche pédagogique d'élaboration de la séquence et de la séance préparées. Il est apprécié que les candidats s'appuient sur une ou plusieurs productions vidéo-projetées pour mettre en évidence les données et résultats issus des investigations conduites dans la partie 1. Les candidats sont ensuite invités à présenter de manière détaillée l'une des séances de

formation constitutive de cette séquence. Au cours de l'entretien avec le jury, les candidats sont conduits plus particulièrement à préciser certains points de leur présentation, ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'ils ont opérés dans la construction de la séquence présentée. A ce propos, il est vivement conseillé aux candidats de disposer d'une bonne connaissance des référentiels des deux options de ce bac professionnel.

Le jury a remarqué la difficulté, chez de nombreux candidats, de construire leur exposé de 30 min. Ce constat est souvent lié à une mauvaise gestion du temps de préparation. Lors de l'oral, des qualités de structuration du déroulement, de clarté dans le propos et de concision dans le discours sont attendues. Un support projeté reprenant uniquement les points importants et sans mise en forme sophistiquée, est toujours apprécié et aidant. Le jury souligne que les productions techniques issues du temps de TP et pédagogiques issues du temps de préparation sont rarement exploitables. Force est de constater que les candidats ne se préparent pas à cet exercice oral de présentation qui pourtant est un élément clé du métier d'enseignant.

Le jury a aussi constaté qu'une majorité significative de candidats manque d'informations sur les logiciels couramment utilisés, ou préconisés, dans la formation des élèves et apprentis au bac professionnel TEB. Il est aussi repéré chez certains candidats la méconnaissance des éléments constitutifs d'un marché public de travaux (différentes phases, niveaux de maquettes BIM, DPGF, situations, prorata...) Il est aisé de s'améliorer sur ces deux points en consultant par exemple les annales des sujets de ce diplôme sur le site « É-bat.Dijon » ainsi que les documents « Feuilles de route BIM » définissant les orientations annuelles liées à l'intégration des outils numériques dans les épreuves d'examen. La préparation à ce type de concours passe inévitablement par cette étape.

Lors de la phase d'entretien, après un temps consacré à l'approfondissement des propos exposés, le jury ouvre régulièrement son questionnement sur le positionnement de l'enseignant au sein d'une équipe disciplinaire, d'une équipe pédagogique et plus généralement dans l'environnement d'exercice de son métier. Maîtriser les éléments qui composent le cursus de formation des jeunes préparant un bac professionnel TEB est indispensable. Le rythme d'alternance (PFMP), la répartition disciplinaire ou encore les règlements d'examen et les modalités certificatives (ponctuel, CCF) doivent être connus avec précision par les candidats. La déstabilisation trop souvent constatée des candidats par le jury est la conséquence d'un manque de préparation.

De même, l'organisation des enseignements au sein d'une classe et les modalités pédagogiques, en référence à la transformation de la voie professionnelle (consolidation, accompagnement personnalisé, co-intervention, chef d'œuvre, familles de métiers en classe de 2^{nde} ...), sont des sujets de questionnement sur lesquels le jury attend des réponses précises et argumentées.

Enfin, le jury peut engager un échange complémentaire sur le dossier de RAEP, aborder le fonctionnement d'un EPLE et bien sûr questionner les candidats sur les valeurs portées par l'Education nationale en relation directe avec les principes de la laïcité au sein de l'École.

En conclusion, la préparation au Concours CAPLP interne de Génie civil option construction et économie est un incontournable. Les candidats ne peuvent envisager une quelconque improvisation dans aucune des 3 parties qui composent cette épreuve.

Le jury conseille aux futurs candidats de s'appuyer sur les rapports de jury, de se rapprocher des INSPÉ et de prendre connaissance des éléments relatifs aux ressources (liste non exhaustive) disponibles à partir des références ci-après :

- Le site du Ministère de l'Éducation nationale « Devenir enseignant »
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>
- le référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat :
BOEN n°30 du 25 juillet 2013 ;
- les ressources du portail national des professionnels de l'éducation – Éduscol-STI.
<https://eduscol.education.fr/sti/bim>
- Le site des Techniciens des Études du Bâtiment : É-bat.dijon :
<http://www.etudes-batiment.ac-dijon.fr>